

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : roxane-gervais

<https://www.cadre21.org/membres/9cc76a7f7be478c164076725>

Date d'obtention : 2021-12-22 15:04:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une approche plus d'intervention, de sensibilisation et d'éducation plutôt que de sanctions auprès des jeunes concernés. Qu'elle permet une prise en charge rapide de ce genre de situation. Qu'elle favorise la réduction des conséquences négatives chez les jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

D'avoir des interventions plus méthodologiques. D'avoir une approche d'intervention auprès de mes élèves. De protéger toutes les personnes concernées, autant les jeunes que les intervenants impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À la nature confidentielle de la situation. Au respect de l'intégrité de chacun.